

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIF AU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024**

Délibération n°CA-20250311-1 du mardi 11 mars 2025

- VU** Les articles R.822-1 à R.822-5 du code de l'éducation
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté rectoral modificatif du 4 mars 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris

Préambule

Le Conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 11 mars 2025 est annexée à la présente délibération.

Article unique

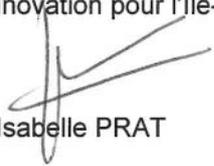
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve sans réserve(s) le procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2024.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Ledit procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 11 mars 2025

La rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation pour l'Île-de-France,



Isabelle PRAT

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250311-1

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration en sa séance du mardi 11 mars 2025, est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	18
Nombre de procurations	07
Total des voix	25

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Ne prend pas part au vote	00
Nombre de voix pour	25